

Actualités

Valérie FAURE

LA REPRÉSENTATIVITÉ DE L'UNSA ET LA « RAISON D'ÉTAT »

L'UNSA ne rejoindra pas encore le « club des 5 »!

Le Conseil d'État en a décidé ainsi dans un arrêt en date du 5 novembre dernier, en rejetant sa demande de représentativité, malgré ses 360 000 adhérents déclarés et la barre des 5 % franchie aux élections prud'homales. Conformément aux arguments du commissaire du gouvernement, le Conseil d'État a ainsi jugé insuffisantes l'ancienneté et l'expérience du syndicat, et trop sectorielle son implantation.

Créée en 1993, l'UNSA avait réclamé l'année dernière la modification de l'arrêté du 31 mars 1966 limitant à 5 le nombre de syndicats représentatifs nationalement*.

« Cette décision nous apparaît comme totalement infondée » a indiqué son secrétaire général, Alain Olive, dans un communiqué. « Non seulement le Conseil d'État demande à l'UNSA de remplir des critères de représentativité dont les autres confédérations sont dispensées, mais de plus, quand nous les remplissons, il nous oppose la « raison d'État » pour refuser notre reconnaissance. Jamais le système de représentativité syndicale français n'est apparu aussi illégitime et aussi éloigné des réalités [...]. En figeant le paysage syndical et en refusant dans la loi Fillon de mai 2004 de traiter de la légitimité des organisations syndicales, le Gouvernement a porté un mauvais coup à la démocratie sociale dans notre pays... ».

Prenant acte de cette décision, mais déterminée à ne pas renoncer, l'UNSA a ainsi décidé de saisir la Cour Européenne des Droits de l'Homme, pour faire constater « la violation par l'État français des droits garan-

tis par la Convention », notamment la liberté d'expression, la liberté syndicale et l'interdiction des discriminations, visés par ses articles 10, 11 et 14.

La requête devrait être déposée avant la fin de l'année 2004.

En arrière plan de cette question et du débat juridique qui l'anime, c'est l'évolution du jeu syndical tout entier qui est en cause.

• CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS POINTÉ DU DOIGT

L'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a livré fin septembre l'édition 2004 de sa publication annuelle « *Regards sur l'éducation* », un ouvrage conçu pour permettre aux pays d'évaluer leur enseignement à la lumière des résultats obtenus dans d'autres pays et présentant un jeu étoffé d'indicateurs actualisés et comparables sur les performances des systèmes d'enseignement.

S'il en ressort que la France se situe globalement dans la bonne moyenne de l'OCDE pour son système éducatif au niveau primaire et secondaire, en revanche elle est classée parmi les « mauvais élèves » pour son enseignement supérieur.

Notre pays se trouve ainsi, parmi les pays industrialisés, l'un de ceux où le taux d'échec des étudiants est le plus élevé en début de parcours. Seulement 59 % des étudiants commençant des études universitaires générales arrivent à les terminer, soit 11 points de moins que la moyenne des pays; ce taux variant cependant considérablement selon les pays, de plus de 80 % en Irlande, au Japon,

au Royaume-Uni, en Turquie, à moins de 60 % en Autriche, Italie ou en Suède.



Au final, alors que dans la moyenne de l'OCDE, près de 32 % des jeunes obtiennent un diplôme universitaire du type licence, maîtrise ou diplôme d'ingénieur, ils ne sont que 25 % en France, taux inférieur de plus de 10 points à l'Australie, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, la Pologne ou encore le Royaume-Uni.

La France se caractérise de plus par un faible taux d'accès à l'enseignement supérieur puisque seuls 37 % des jeunes ayant l'âge d'entrer à l'université entreprennent des études supérieures contre 51 % en moyenne dans l'OCDE; notre pays se situant loin derrière les États-Unis (64 %), l'Australie (77 %) ou la Suède (75 %). La Pologne, la Hongrie, la Finlande, l'Islande, la Nouvelle Zélande se trouvent également devant la France.

« Alors que nous savions que nous n'étions pas dans le peloton de tête pour la recherche et l'enseignement supérieur, il apparaît que nous ne sommes même plus dans le 2^e wagon pour l'enseignement supérieur et que nous sommes désormais bien installés dans le 3^e wagon » a déclaré Bernard Belloc, professeur en sciences économiques et président honoraire de l'Université Toulouse I Sciences Sociales, dans un article des Échos analysant ces résultats.

Le niveau de notre enseignement supérieur se traduit également par la faiblesse des moyens budgétaires y étant

attribués. Ainsi, l'université française est l'une des moins bien loties financièrement par les collectivités publiques, pourtant source principale du financement de l'enseignement supérieur français. Le montant de la dépense annuelle française par étudiant (6 965 dollars) y est légèrement inférieur à la moyenne de l'OCDE et nettement inférieur à celui des États-Unis (20 098 dollars), de l'Australie (9 200 dollars) ou encore de la Suède (8 356).

Heureusement, le tableau n'est pas tout noir! Et, malgré ces faiblesses, l'OCDE souligne que « la France demeure un milieu d'études attractif pour les étudiants étrangers ». Point positif également de notre enseignement supérieur: il n'est plus en retard pour les études courtes destinées à une insertion professionnelle rapide (IUT/STS) et figure même parmi les pays où la proportion des jeunes en filières professionnalisées est la plus élevée: 22 % des élèves en âge d'y accéder s'y inscrivent contre 16 % seulement dans la moyenne de l'OCDE.

A la lumière de ce rapport, il serait grand temps que le gouvernement fasse de l'enseignement supérieur français une priorité nationale.

Les données sur lesquelles se fondent ces indicateurs peuvent être consultées sur Internet: www.oecd.org/edu/rse2004.

DIALOGUE DE SOURDS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Après le premier rendez-vous salarial avec Renaud Dutreuil qui avait tourné court le 8 novembre dernier, les 7 organisations syndicales de fonctionnaires (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, CFTC et CGC) ont refusé, une heure

avant la rencontre, de participer à la réunion technique du 23 novembre.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la valeur du point a baissé d'environ 5 % par rapport à l'indice des prix hors tabac, entraînant un recul sans précédent du pouvoir d'achat des agents. L'ensemble des fédérations de fonctionnaires revendique ainsi l'ouverture de « réelles négociations » prenant effet dès 2004, conduisant « à des mesures de revalorisation du point d'indice, remettant à niveau le pouvoir d'achat [...], engageant une réforme de la grille et des carrières sur la base des principes qui les fondent, assurant rattrapage, maintien et progression du pouvoir d'achat des pensions de retraites ».

Aux arguments des syndicats, le ministre de la Fonction Publique objecte qu'en moyenne le pouvoir d'achat des fonctionnaires augmente de 2,6 % par an depuis 10 ans. Et, si il ne conteste pas la baisse effective du pouvoir d'achat du point indiciaire, il précise qu'il convient de prendre pour base de discussion l'évolution de la rémunération moyenne des fonctionnaires, intégrant ainsi dans ses calculs les hausses catégorielles, les primes ou changements d'échelon liés à l'ancienneté.

Les syndicats contestent ce mode de calcul et estiment eux que la seule mesure salariale équitable est celle qui s'applique sur les traitements de base hors prime et promotion :

« Nos revendications sont très éloignées de la vision que le ministre a de l'évolution salariale dans la fonction publique, puisqu'il ne concède qu'à la marge, une discussion sur la valeur du point », indique l'UNSA-Éducation.

Alors que Renaud Dutreil a brandi fin novembre un « carton rouge » à l'adresse de l'intersyndicale de la Fonction Publique pour sa « politique de la chaise vide », critiquant la « crispation sur des sujets symboliques comme par exemple le point indiciaire » qu'il a qualifié « d'outil aveugle », l'Unsa l'a accusé de s'être rendu coupable d'une « inacceptable agression » envers les fonctionnaires, de faire preuve d'un « autoritarisme dangereux », et l'a invité à revenir à des « propos respectueux » [...].

Les organisations syndicales ont par ailleurs indiqué qu'elles ne se rendraient à la réunion programmée le 8 décembre prochain « que si le ministre fait d'ici là des propositions d'évolution du point d'indice » et ont appelé « l'ensemble des personnels de la Fonction Publique à se mobiliser sans attendre », sans toutefois donner des précisions quant aux éventuelles actions à venir.

SALON DE L'ÉDUCATION

Pour la 5^e année consécutive, le SNPDEN était présent au salon de l'Éducation, aux côtés de l'Unsa Éducation pour cette édition 2004.

Comme chaque année, notre présence au salon fût une bonne occasion de rencontrer les collègues désireux d'évoquer le métier, ses avancées et divers points d'actualité, et de renseigner les enseignants souhaitant s'informer sur la profession et le concours. Occasion également d'échanger avec différents partenaires de la communauté scolaire et d'autres syndicats.



Selon le premier bilan communiqué par la Ligue de l'Enseignement, organisatrice de l'événement, plus de 500 000 visiteurs, soit un chiffre de fréquentation identique à l'an passé en 5 jours, ont fréquenté le salon du 18 au 21 novembre dernier, confirmant ainsi son succès, aussi bien auprès des jeunes venus se renseigner sur l'orientation scolaire, que comme plate-forme de débats sur l'École!

L'innovation de cette année, à savoir la « Cité de l'Éducation », où les acteurs du monde éducatif ont présenté leurs contributions théoriques et pratiques à l'activité éducative, a rencontré un franc succès. La Ligue de l'Enseignement a relevé en outre la

demande accrue de participation des collectivités territoriales, selon elle « toujours plus concernées par les questions d'éducation ».

De leurs côtés, Philippe Tournier, secrétaire général adjoint du syndicat, Hélène Rabaté, secrétaire nationale de la Commission Pédagogie, et Donatelle Pointereau, responsable du secteur international, ont participé à des conférences dans le cadre du Salon Educatec, consacrées respectivement à « l'évolution des sciences et technologies au collège et lycée », « la double alternance collège, lycée professionnel, entreprise », et « l'internationalisation de l'éducation: le LMD, un modèle unique? »

D'ores et déjà, rendez-vous a été pris pour la prochaine édition, du jeudi 24 au dimanche 27 novembre 2005.

HAUSSE DE LA VIOLENCE SCOLAIRE

Selon une note de la Direction de l'Évaluation et de la Prospective (DEP) rendue publique à la mi-octobre, les actes de violence dans le second degré ont connu une hausse de plus de 12 % en 2003-2004 (81 366 actes recensés contre 72 057 l'an passé), augmentation ramenée à 10 % si on écarte les mois de juillet et d'août.

Mais si les chiffres, tels que les établissements scolaires les ont fait parvenir via le logiciel SIGNA, ont en effet augmenté, la répartition de ces actes reste elle sensiblement la même, et les violences physiques sans arme demeurent, comme l'an passé, les faits les plus nombreux, soit près de 30 % des signalements (29,2 %), suivies des insultes et menaces graves représentant près du quart des signalements (24,7 %) et des vols ou tentatives de vols (10,5 %). Loin derrière arrivent les dommages aux locaux (3,6 %), la consommation de stupéfiants (2,6 %) ou encore le racket ou les tentatives (2,3 %). D'une manière générale, souligne la note de la DEP, les incidents signalés surviennent principalement dans les collèges (70 %), 15 % dans les

lycées généraux et technologiques, 14 % en lycées professionnels et 1 % pour les EREA. Cependant, la concentration de ces incidents dans certains établissements est élevée puisque la moitié du nombre total des signalements émane de 10 % des 7 900 collèges et lycées publics.

La violence recensée concerne majoritairement les élèves, qui sont auteurs de 80 % des incidents et représentent aussi 60 % des victimes.

Quant aux personnels, ils sont victimes de près de 19 000 actes de violence (soit 1/3 des incidents impliquant une personne physique), essentiellement des violences verbales (70 %), suivies de violences physiques sans arme (7 %).

Soulignons au passage que si les enseignants sont victimes de 61 % des actes de violence recensés contre les personnels, les personnels de direction et les CPE apparaissent, en proportion à l'effectif de leur catégorie, les plus exposés à la violence devant les surveillants puis les enseignants; ils sont, selon la DEP, environ 4 fois plus exposés: leur taux d'exposition étant de 13,4 % contre 12,3 % pour le CPE et 2,9 % pour les enseignants.

Sources: Notes d'info DEP 04.24 et 04.25 – octobre 2004 – téléchargeable sur www.education.gouv.fr/stateval/nl/listni2004.html.

NON AU RETOUR DES PUNITIONS COLLECTIVES

Après la réhabilitation de la dictée et de la récitation à l'école, c'est le retour de la punition collective!

A l'opposé de la circulaire du 11 juillet 2000 relative à l'organisation des procédures disciplinaires dans les EPLE qui déclarait que les punitions « sont individuelles et ne peuvent être, en aucun cas, collectives », la circulaire 2004-176 du 19 octobre dernier (qui a pour objet d'actualiser la précédente et d'intégrer par ailleurs les récentes modifications du décret du 30 août 1985), stipule elle dans la partie « moyens d'action à la disposition des enseignants... »,

PREMIER SUCCÈS DE L'OPÉRATION « CARTON ROUGE »

A la veille du débat parlementaire sur le budget de l'Éducation, les organisations d'enseignants, parents d'élèves, lycéens et étudiants à l'origine de l'opération ont déposé, le 4 novembre dernier, les 200 000 premiers cartons rouges à l'Hôtel Matignon. « Cette première remise de signatures, recueillies en une quinzaine de jours, manifeste l'importance que les personnels, les parents, les lycéens et plus largement les citoyens accordent à l'avenir de l'École » ont déclaré dans un communiqué commun les organisations (UNSA-Éducation, FSU, Sgen-Cfdt, FERC-Cgt, FAEN, FCPE, FIDL, UNL). « Le succès de cette opération est un signe fort dont le gouvernement et le parlement doivent tenir compte ».

Elles ont par ailleurs affirmé leur volonté de maintenir, dans la durée, le cadre unitaire de cette action contre la régression du budget de l'Éducation nationale et ont appelé à poursuivre la collecte des cartons pour une nouvelle remise collective fin novembre, auprès des préfetures cette fois. Depuis, plusieurs associations complémentaires de l'École ont d'ailleurs rejoint le mouvement.

En parallèle, il a été décidé également d'initier « un appel proposé dans un premier temps à la signature de personnalités pour l'avenir du service public d'éducation, pour la réussite de tous les jeunes ».

Pour sa part, le SNES, avant même que François Fillon n'ait dévoilé les grandes lignes de la future loi d'orientation, a décidé d'appeler à la grève le 7 décembre prochain, avec au cœur des revendications, suppressions de postes et par conséquent d'options, déficit du recrutement dans le second degré, salaires et orientations du projet de loi Fillon.

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ À L'ÉCOLE : C'EST DÉCIDÉ !

Le « feuilleton du lundi de Pentecôte » est terminé! Enfin presque!

Alors qu'il recevait à Matignon le 9 novembre dernier les recteurs d'académie, le Premier ministre a finalement annoncé que les élèves travailleront désormais le lundi de Pentecôte, dans le cadre du plan de solidarité en faveur des personnes dépendantes.

A l'issue de la réunion, François Fillon a lui-même précisé que « la décision annoncée aux recteurs était très claire : c'est le lundi de Pentecôte qui désormais ne sera plus férié dans toutes les académies de France, sauf lorsqu'en vertu d'un décret de 1990 qui déjà le permettait, une exception locale, notamment culturelle, conduirait le recteur à prendre une décision contraire ». Cependant, a-t-il ajouté, ce choix fera l'objet d'une évaluation en 2005, pour décider si, l'année suivante, « le lundi de Pentecôte sera toujours le jour férié consacré à la solidarité ».

Pour l'heure, la disposition est donc valable au moins pour 2005, dans l'attente de l'analyse que devra réaliser le comité d'évaluation créé à cet effet, et chargé de mesurer l'impact de cette mesure dans les différents secteurs d'activités et de faire des propositions pour les années à venir.

Autant dire donc que la question n'a pas été véritablement tranchée! Beaucoup de discours pour pas grand-chose finalement! Et les interrogations subsistent sur le sens de cette journée de classe en plus pour alimenter le fonds de solidarité destiné à l'autonomie des personnes âgées et handicapées, dans un secteur non marchand comme l'Éducation nationale!

VOYAGE SUR LE NET

■ Patrick Devedjian, ministre délégué à l'Industrie, vient de lancer, en partenariat avec les

fédérations, les organisations professionnelles et des entreprises, une campagne nationale de valorisation des métiers de l'industrie, avec pour objectif de faire découvrir aux jeunes quelques aspects des métiers de l'industrie et de leur donner envie d'y travailler.

Outre la diffusion sur M6 (jusqu'au 6 mars 2005) d'une série de programmes courts présentant des exemples concrets de parcours professionnels réussis dans ce secteur, cette campagne de communication s'articule autour d'un site internet, qui propose notamment un jeu interactif « mon aventure commence » pour faire découvrir les multiples facettes des métiers de l'industrie de façon ludique et l'accès à tout un ensemble d'informations pour les enseignants, les élèves et les partenaires industriels. Pour en savoir plus : www.industrie-jeunes.fr.



■ L'APHEC (Association des professeurs de classes préparatoires économiques et commerciales) a lancé un site d'information pour mieux faire connaître ces filières; le site, www.infoprepa.com, renseigne sur les procédures d'inscription, la liste des écoles, les débouchés et carrières

■ Souhaitant développer « une offre éducative complémentaire à son offre payante », France 5 a annoncé lors du salon de l'éducation le lancement en décembre d'un site gratuit de ressources pédagogiques www.education.france5.fr qui proposera en accès libre « des programmes libérés de droit et mis en perspective de manière pédagogique, un traitement éducatif de l'actualité en collaboration avec le CLEMI, ainsi que des outils pédagogiques, supports vidéo, fiches techniques... sur des sujets abordés dans les programmes scolaires ». (Source: AEF du 19 novembre 2004)

EN BREF...

► Le CNAM et le CNED ont signé une convention - cadre

pour la mise en œuvre « d'actions de collaboration » sur la formation professionnelle pour 3 ans. Les deux organismes s'engagent ainsi à se consulter avant le lancement de tout projet futur dans le domaine de la « formation tout au long de la vie » et étudieront au cas par cas la pertinence de leur association sur ces projets. La VAE est une des pistes de collaboration identifiées. (Sources: Dépêche AEF du 11 octobre 2004)

► L'arrêté relatif aux modalités d'évaluation et de notation de certains fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale (CASU-AASU, SASU, ATOS, personnels des bibliothèques...) est paru au JO 273 du 24 novembre dernier (Arrêté du 17 novembre 2004 consultable sur www.legifrance.gouv.fr).

► En partenariat avec l'ONISEP et l'Académie de Paris, Studyrama organise son 3^e salon des terminales et bac + 1 le dimanche 13 février de 10 à 18 heures à l'Espace Champerret à Paris. Ce salon d'orientation, qui accueillera un large panel de formations post-bac, est le seul événement parisien uniquement destiné aux terminales et étudiants bac +1 en phase de réorientation. Informations sur www.studyrama.com/salons.

► Le service d'histoire de l'Éducation de l'INRP organise à partir du 1^{er} décembre un séminaire annuel sur « l'histoire de l'enseignement technique » qui porte plus particulièrement pour l'année 2004/2005 sur deux pistes, d'une part les établissements scolaires d'enseignement technique, d'autre part, les partenaires sociaux et l'enseignement technique. Présentation, Calendriers des séances et thèmes sur www.inrp.fr/she/rencontres.htm.

► Dans le cadre de leur nouveau programme d'actions en direction des jeunes « Penser à rentrer en vie », la Prévention routière, en partenariat avec la Fédération française des sociétés d'assurances, met « gracieusement » à la disposition des lycéens et de leurs enseignants la nouvelle édition de l'outil pédagogique « le risque, les jeunes et la sécurité routière » composé d'un livre et d'un CD Rom, rassemblant une centaine de documents. Pour plus d'informations: www.preventionroutiere.com.